



L'accès à l'avortement

P R I O R I S O N S N O S P R I O R I T É S

Position du RFNB

Que le RFNB revendique et fasse la promotion de la disponibilité de l'information, de l'accessibilité des services et du droit au choix en matière de santé reproductive. Sa définition et ses actions de justice reproductive inclut les réalités des communautés intersexes et trans.

La perspective de justice reproductive, adoptée par le RFNB, vise une égalité réelle entre toutes les femmes en ce qui concerne leur santé, leurs droits reproductifs et sexuels et la maternité et dénonce les oppressions reproductives. Cette perspective reconnaît également que l'oppression reproductive est le résultat de l'intersection de multiples identités sociales.

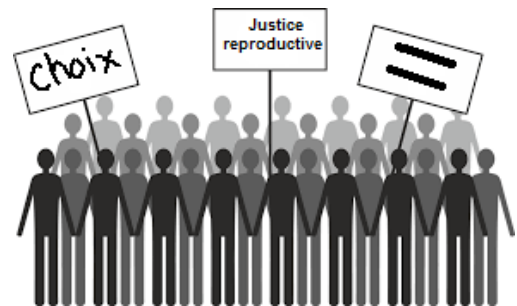
Derniers développements

- Élimination de l'obligation pour les femmes d'obtenir l'avis de deux médecins afin de subir un avortement à l'hôpital en 2014.
- Ajout d'un 3^e point de service en matière d'avortement à l'Hôpital de Moncton en 2015.
- Arrivée de la pilule abortive au Canada en 2015.
- Le Nouveau-Brunswick promet de rembourser la pilule abortive en 2017.
- Obtention d'une injonction permanente interdisant les manifestations anti-avortement sur le terrain de l'Hôpital régional Chaleur à Bathurst en 2017.

Réalités des femmes

- Selon la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, 676 avortements provoqués dans des hôpitaux du Canada pour des résidentes du Nouveau-Brunswick ont été déclarés en 2015 (Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, 2017);

- Lorsqu'elles n'ont pas accès à l'avortement sécuritaire, les femmes ont recours à des méthodes dangereuses pour interrompre une grossesse non-voulue, telles que l'auto-mutilation et l'ingestion de drogues inconnues et non-testées, ce qui peut s'avérer fatal (Justice reproductive N.-B., 2014);
- L'avortement demeure, encore aujourd'hui, un sujet extrêmement stigmatisé, particulièrement pour les jeunes femmes. Cette stigmatisation permet aux mythes à l'égard de l'avortement de se développer et d'être diffusés à grande échelle, et expose les femmes qui interrompent une grossesse non-voulue à la honte, au harcèlement et aux préjudices sociaux (Fédération Internationale pour la planification familiale, 2015);
- L'accès demeure encore très limité pour les femmes vivant en milieu rural ou ayant des moyens financiers restreints en raison des coûts associés au déplacement, la rareté du transport collectif interrégional et le coût pour l'avortement même.



Situation au Nouveau-Brunswick

- Actuellement, seulement trois hôpitaux offrent des services d'avortement gratuits dans la province, soit l'Hôpital régional Chaleur à Bathurst ainsi qu'au Centre hospitalier Dr-Georges-L.-Dumont et l'Hôpital de Moncton, tous deux situés à Moncton;



L'accès à l'avortement

P R I O R I S O N S N O S P R I O R I T É S

Situation au N.-B. (suite)

- Le Nouveau-Brunswick est la seule province où les cliniques d'avortement telles que la Clinic 554 à Fredericton ne sont pas financées par l'assurance maladie. Ceci est en raison de l'annexe 2 du règlement 84-20 de la Loi sur le paiement des services médicaux au Nouveau-Brunswick, stipulant que seuls les avortements pratiqués dans des hôpitaux seront couverts par l'assurance maladie. Ce règlement contrevient à la garantie du droit à la sécurité de la personne et le droit des femmes à l'égalité établi par la Loi canadienne sur la santé et la Charte canadienne des droits et des libertés (Justice reproductive Nouveau-Brunswick, 2014);
- Dans les Maritimes, les femmes autochtones souhaitant obtenir un avortement doivent, dans certains cas, parcourir plus de 3 000 km (Corniou, 2014);
- Malgré l'arrivée de la pilule abortive Mifegymiso au Canada en juillet 2015, son accessibilité demeure toujours restreinte. Seulement 24 médecins ont jusqu'à présent complété la formation nécessaire afin de pouvoir la prescrire. Par ailleurs, aucun répertoire public n'est accessible en ce moment afin de permettre aux femmes de contacter les médecins ayant suivis cette formation (Roy-Comeau, 2017).

Ailleurs au Canada

- Au Québec, le ministre de la Santé développe le projet de loi 92 depuis novembre 2016 afin de garder les manifestants anti-avortement à une distance d'au moins 50 mètres des cliniques d'avortement. Si le projet de loi est adopté, les manifestants anti-avortement qui entreront à l'intérieur de cette zone seront passibles d'une amende de 250\$ à 1250\$. Ceux qui menacent ou intimident une personne se rendant à une clinique encourront une amende deux fois plus sévère, soit de 500\$ à 2500\$ (Bélaïr-Cirino, 2016).

- En novembre 2017, à T.-N.-L., le gouvernement Ball présente le projet de loi 43, ayant pour but d'éloigner les manifestants anti-avortement des cliniques et des maisons de médecins qui pratiquent des interruptions de grossesse en établissant une « zone d'accès sécurisée » (Ici Radio-Canada, 2016).

Piste de solution

- Offrir des services d'avortement dans plus d'hôpitaux au Nouveau-Brunswick, notamment en dehors des régions de Moncton et de Bathurst;
- Compiler et diffuser les régions géographiques des femmes qui utilisent des services d'avortement ou qui se rendent à l'extérieur de la province pour accéder au service afin de déterminer dans quelles régions un besoin d'accès doit être comblé;
- Augmenter et faciliter l'accès à la pilule abortive en établissant un protocole entre les médecins et les pharmaciens pour la prescription et l'administration du Mifegymiso. De plus, il est demandé que les ultrasons nécessaires pour cette prescription soient réalisés dans un délai raisonnable dans toute la province;
- Lancer une recherche à l'égard du financement des cliniques afin d'avoir une base de données à ce sujet et mieux répondre à cet enjeu.



Références - Pour aller plus loin

P R I O R I S O N S N O S P R I O R I T É S

- Béclair-Cirino, M. (2016, 30 novembre). Barrette repousse les manifestants pro-vie à 50 mètres des cliniques. Le Devoir. Récupéré de : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/485939/barrette-repousse-les-manifestants-pro-vie-a-50-metres-des-cliniques>
- Castadère, M. (2016, 21 novembre). Un organisme souhaite un meilleur accès à l'avortement au N.-B. Ici Radio-Canada Acadie. Récupéré de : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1001302/un-organisme-souhaite-un-meilleur-acces-a-lavortement-au-n-b>
- Coalition pour le droit à l'avortement au Canada. (2017). La voix des droits à l'avortement au Canada. Récupéré de: http://www.arcc-cdac.ca/newsletters/TheActivist_winter-hiver-2017.pdf
- Coalition pour le droit à l'avortement au Canada. (2017). Statistiques-Avortement au Canada. Récupéré de : <http://www.arcc-cdac.ca/fr/backgrounders/Statistiques-actuelles.pdf>
- Corniou, M. (2014). Le droit de choisir. Québec Science, Août-Septembre 2014. Récupéré de : <http://www.quebecscience.qc.ca/magazines/articles/923981a1b68134e1b8c284665106b6bfb39.pdf>
- Fédération Internationale pour la planification familiale. (2015). Comment parler de l'avortement : guide pour l'élaboration de messages basés sur les droits. Récupéré de : http://www.safeabortionwomensright.org/wp-content/uploads/2016/05/ippf_abortion_messaging_guide_fr.pdf
- Ici Radio-Canada. (2016, 17 novembre). T.-N.-L : les manifestants contre l'avortement devront respecter des zones tampons. Récupéré de : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1000496/t-n-l-les-manifestants-contre-lavortement-devront-respecter-des-zones-tampons>
- Justice reproductive Nouveau-Brunswick. (2014). Nous en avons le droit / Nous voulons l'accès : feuillet de renseignements sur l'accès à l'avortement au Nouveau-Brunswick. Récupéré de : <https://nbprochoice.files.wordpress.com/2014/05/final-fact-sheet-french-feuillet-de-renseignements-jrnb.pdf>
- Roy-Comeau, M. (2017, 5 avril). La pilule abortive sera offerte gratuitement au N.-B. Acadie Nouvelle. Récupéré de: <https://www.acadienouvelle.com/actualites/2017/04/04/pilule-abortive-sera-offerte-gratuitement-n-b/>
- Seymour, B. (2017, 23 mai). L'hôpital régional Chaleur obtient une injonction permanente. Acadie Nouvelle. Récupéré de : <https://www.acadienouvelle.com/actualites/2017/05/23/lhopital-regional-chaaleur-obtient-injonction-permanente/>